

*Clause de non-responsabilité: Ceci est une traduction de travail d'un document initialement publié en langue anglaise. La version originale de ce document est disponible sur le site web de l'ECHA.*

ECHA/PR/12/05

## L'évaluation des substances débute dans le cadre de REACH: la première liste de substances a été publiée

**Le premier plan d'action continu communautaire (CoRAP) contient 90 substances que les États membres évalueront dans le cadre du processus d'évaluation des substances du règlement REACH. Ces substances seront évaluées en 2012, 2013 et 2014.**

**Helsinki, le 29 février 2012** – Le premier plan d'action continu communautaire (CoRAP) concerne 90 substances suspectées de présenter un risque pour la santé humaine ou l'environnement. La liste CoRAP a été préparée en étroite collaboration avec les États membres, en tenant compte des critères fondés sur les risques reconnus pour la sélection des substances. L'ECHA a adopté le CoRAP en se basant sur l'avis favorable du comité des États membres de l'ECHA (CEM), qui a été adopté par consensus le 9 février 2012.

L'évaluation des substances est le processus au titre de REACH qui permet la clarification des risques. À la suite de l'évaluation, des informations supplémentaires peuvent être exigées de la part des déclarants des substances lorsque des données supplémentaires sont considérées comme étant nécessaires pour clarifier les risques suspectés.

L'évaluation des substances constitue un outil important pour apporter plus d'informations sur les produits chimiques. L'utilisation en toute sécurité des produits chimiques peut dorénavant être mieux prise en compte et promue en collaboration avec les États membres, a déclaré le directeur exécutif de l'ECHA, Geert Dancet.

Dans le CoRAP, les justifications des préoccupations initiales sont brièvement décrites pour chaque substance. Dans de nombreux cas, les préoccupations sont liées à la possibilité de persistance, de bioaccumulation ou de toxicité, à la perturbation endocrinienne, ou à la cancérogénicité, la mutagénicité et la toxicité pour la reproduction, combinés à une ou des applications fortement dispersives ou à une ou des utilisations par les consommateurs. En règle générale, les utilisations de ces substances couvrent divers domaines et ne concernent pas uniquement des utilisations particulières par les industriels, les professionnels ou les consommateurs. Le premier CoRAP ne cible pas non plus spécifiquement certains groupes de substances.

Le CoRAP indique également l'État membre responsable de l'évaluation de chaque substance. En 2012, 36 substances seront évaluées par 17 États membres. Les substances restantes ont été inscrites pour 2013 et 2014, mais le nombre et le choix des substances inscrites pour ces années devraient être modifiés dans les mises à jour annuelles du CoRAP.

À compter de la publication du CoRAP, les États membres respectifs ont un an pour évaluer les substances spécifiées pour l'année 2012 et, si cela est justifié, pour préparer un projet de décision demandant au(x) déclarant(s) de soumettre des informations supplémentaires pour clarifier tout risque éventuel. La décision sera prise par l'ECHA après consultation des autorités compétentes des États membres et du CEM, ou par la Commission européenne si le CEM ne parvient pas à recueillir l'unanimité. En ce qui concerne les autres décisions sur les évaluations, les déclarants des substances figurant dans la liste du CoRAP auront la possibilité de présenter leurs observations avant qu'une décision finale ne soit prise.

## **Informations supplémentaires**

Liste du CoRAP

[http://echa.europa.eu/documents/10162/17221/corap\\_2012\\_en.pdf](http://echa.europa.eu/documents/10162/17221/corap_2012_en.pdf)

Questions et réponses

<http://echa.europa.eu/support/faqs/qa-corap-substance-evaluation>

Fiche d'information

[http://echa.europa.eu/documents/10162/17221/fs\\_substance\\_evaluation\\_fr.pdf](http://echa.europa.eu/documents/10162/17221/fs_substance_evaluation_fr.pdf)

À propos du CoRAP

<http://echa.europa.eu/web/guest/regulations/reach/evaluation/substance-evaluation/community-rolling-action-plan>

Avis du comité des États membres sur le CoRAP - Version publique

<http://echa.europa.eu/web/guest/about-us/who-we-are/member-state-committee/opinions-on-draft-corap>

Base de données des substances enregistrées

<http://echa.europa.eu/web/guest/information-on-chemicals/registered-substances>

Critères de sélection pour hiérarchiser les substances en vue de l'évaluation des substances (critères de sélection 2011 pour le CoRAP)

[http://echa.europa.eu/documents/10162/17221/background\\_doc\\_criteria\\_ed\\_32\\_2011\\_en.pdf](http://echa.europa.eu/documents/10162/17221/background_doc_criteria_ed_32_2011_en.pdf)

Procédure de l'atelier de travail de mai 2011 sur l'évaluation des substances

[http://echa.europa.eu/documents/10162/17221/ws\\_on\\_substance\\_evaluation\\_may\\_2011\\_summary\\_proceedings\\_en.pdf](http://echa.europa.eu/documents/10162/17221/ws_on_substance_evaluation_may_2011_summary_proceedings_en.pdf)

Pages web relatives à l'évaluation

<http://echa.europa.eu/web/guest/regulations/reach/evaluation>